

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC ALBOUY BARRAU sur la commune principale de l'AIOT Le bouyssou 12800 CRESPIN.

La référence de votre dossier est A-4-R0QYCTDLV et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/02/2024 à 15h17 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **41822139600017**

Raison sociale **GAEC ALBOUY BARRAU**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Le bouyssou

12800 CRESPIN

Signataire

Qualité : **Gérants**

Référent

Fonction : **Conseiller Environnement Bâtiments d'Elevage**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC ALBOUY BARRAU**

Description des activités :

Exploitation en GAEC entre mari et femme + Angélique, la fille comme salariée du GAEC.

Exploitation en Zone de montagne, en Zone Vulnérable et en Zone à Enjeu Eau-Elevage de l'

Agence de l'eau Adour Garonne Surface foncière couvre environ 94 ha de SAU en 3 parties bien distinctes : Autour du Bouyssou, A Naucelle et en bord de Viaur. Exploitation à la base avec 2

troupeaux bovins ; lait et viande. Au 31 décembre 2022, les éleveurs ont cessé de livrer du lait.

Initialement élevage de o 50 vaches allaitantes Aubrac en conduite de broutards sevrés vers 7

mois et repoussés vers 11-12 mois d'âge, avec une commercialisation vers le marché au cadran de Baraqueville. o 30 vaches laitières Montbéliardes avec livraison de 130 000 litres de lait vers LACTALIS. o 14 poulinières de race Bretonne + 1 étalon, en plein air intégral. Les poulains produits sont commercialisés via un négociant vers 12 mois d'âge et 500 kg vif. Les fumiers curés des aires de couchage sont en général entreposés proches de la stabulation principale, sur une zone stable rocheuse. Aucune récupération des lixiviats n'est en place. 2 fosses sous caillebotis sont également présentes proches des lignes de cornadis de la stabulation principale. PROJET Installation d'Angélique dans le GAEC en emplacement de sa mère, décédée brutalement. Confirmation de l'arrêt de production de lait et spécialisation en élevage bovins viande pour tendre vers 90 vaches allaitantes Aubrac. Régularisation de la nouvelle situation administrative avec une partie repousse-engraissement de plus de 50 animaux et du stockage de fourrages-paille. L'élevage équin est conservé en l'état. Augmentation de la surface foncière d'environ 18 ha avec la location également d'un bâtiments d'élevage à Blaye ; proche des terres déjà exploitées en bordure de Viaur.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Le bouyssou

12800 CRESPIN

X : 638550

Y : 6339135

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animaux 70 u	D	places
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 1835 m3	DC	m3

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Fumier et lisier

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
012044199	GAEC ALBOUY BARRAU	1 à 39
Surface totale du plan d'épandage (en ha) 112		
Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 12755		
A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 12755		
A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 0		
B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) 12755		
B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) 0		
Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 4		

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les cartons et petits emballages en verre et plastique non souillés : enlèvement par la Communauté des Comunes du Pays Ségali de Baraqueville Film enrubannage, sacs d'engrais,

ficelles : collecte annuelle organisée par ADIVALOR et la profession agricole Les huiles usagées, filtres, cartouches de graisse : recyclage en déchetterie et enlèvement de l'huile par la société Carmausienne de Recyclage Les déchets d'activité sanitaire (piquants, coupants, produits médicamenteux,...) : stockage sur l'élevage dans un container à sertir et enlèvement par le Groupement de Défense Sanitaire ou le vétérinaire libéral. Les produits phytosanitaires : Les produits sont stockés dans un congélateur qui sert d'armoire à produits phytosanitaires. Le CERTIPHYTO et le CSP seraient à faire. Les batteries ou piles usagées : recyclage vers le fournisseur ou en déchetterie. Les cadavres : enlèvement par ATEMAX Les emballages de produits nutritionnels : devront suivre la filière de valorisation VALORALIM

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Présence d'un extincteur à l'atelier Centre de secours incendie à Naucelle : 10 km du siège et 13 km de Blaye 2 bornes incendies présentes au Bouysou et 1 borne proche de Blaye.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)